

1516. — Stephanus de Basignana Gorgonius, carme, docteur en théologie, surveille l'impression des œuvres du carme Baptiste Mantouan, publiées à Lyon. Ces écrits du P. Mantouan ne laissent pas de doute sur l'opposition que manifestèrent les Carmes contre la faveur avec laquelle une partie du clergé voulait faire accueillir la nouvelle opinion sur l'Immaculée-Conception; outre un traité de la matière, ils comprennent en effet une pièce de vers dirigée contre l'institution de ce dogme religieux. Trois hémistiches résument toute la doctrine de l'auteur :

Nec Deus hoc docuit ; nec re dependet ab istâ

Nostra salus

(V. son livre *de Sacris Diebus*, au mois de décembre.)

Et cependant les œuvres de Mantouanus (*Spagnuolo Battista*) étaient classiques. On lisait publiquement ses poésies dans les écoles; Farnabe, dans la préface de son édition de Martial, dit que les pédants du collège les préféraient aux vers de Virgile. Les esprits cultivés du xvi^e siècle connaissaient aussi bien les *Eglogues* de Mantouan que l'*Enéide*. Bonaventure des Périers, dont les nouvelles sont souvent un écho des propos de son temps, ne trouve pas de meilleur éloge à faire d'un prêtre de village, que de dire qu'entre son *Catonet* (œuvres du grammairien Caton), il avait lu son *Fauste precor gelida*, premiers mots de la première *Églogue* de Mantouan. V. sa XL^e *Nouvelle et Notes*; édit. bibl., Jacob, 1862.

1526. H. 780. — Vendu à Jean de Lorme, masson de Lion, en déduction de la somme de six vingt livres à lui dues par le couvent (des Carmes), par fin de compte fait